

Le vingt-sept janvier deux mille vingt, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le lundi 3 février 2020 à 19 H 45.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Compte rendu de la dernière réunion
- Recensement de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Réhabilitation ancienne cantine et garage
- Nom pour l'espace commercial créé suite à la réhabilitation de l'ancienne cantine et du garage
- Acquisition du cabinet médical et projet de travaux
- Dossier travaux SDE 76
- Loyer de la Maison des Assistantes Maternelles et facturation des fluides
- Tarifs 2020 des Concessions cimetière-Columbarium-cave-urne
- Adhésion au CAUE
- Association Globe Trailer76
- Demande de subvention pour une course à but humanitaire
- Projet Centre Bourg
- Ouverture d'un emploi d'entretien des espaces verts et de la voirie
- Questions diverses

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Martine BUISSON, Bernard CLABAUT, Odile FREZET, Carole LETOURNELLE, Stéphanie LEVILLAIN, Philippe PECQUERIE, Véronica TROGLIA

Absents : Loïc BENARD Excusé  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Yves RAKEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT  
Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN

Pascal LEGOIS a été élu Secrétaire

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION LEGALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**

La commune compte 1890 habitants (1847 en population municipale et 43 en population comptée à part)

### **REHABILITATION ANCIENNE CANTINE ET GARAGE**

Les travaux de déconstruction avancent mais le chantier a pris du retard à cause d'un désaccord entre l'architecte, le maçon et le bureau de contrôle sur l'épaisseur de la chape de béton au sol. Une étude complémentaire a été réalisée et la solution a été trouvée. Le chantier va reprendre.

Lors d'un décaissement du sol à l'extérieur, un ancien tuyau qui contient de l'amiante a été trouvé. Il devait servir à l'évacuation d'eau. Il faut faire intervenir une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Le coût estimé de l'opération pourrait s'élever jusqu'à 2700 € pour une dizaine de mètres de tuyau.

Nous avons également rencontré un problème pour la mise en place du compteur électrique provisoire de chantier, le compteur en place desservant la cantine et la mairie, il n'était pas possible de le fermer complètement.

Afin de s'assurer de la bonne étanchéité des murs situés à l'arrière des bâtiments qui touchent le talus, il va être nécessaire de décaisser (avec une micro-pelle) la terre pour s'assurer de la bonne imperméabilité depuis les fondations jusqu'en haut des murs.

## **NOM POUR L'ESPACE COMMERCIAL CREE SUITE A LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CANTINE ET DU GARAGE**

Afin de créer une adresse précise pour l'espace commercial en cours de création, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'attribution d'un nom.

Monsieur le Maire y a déjà un réfléchi et propose, sous réserve de l'accord de la famille, le nom « Espace Claude Delvincourt » ou « Espace d'Acquenouville »

Après réflexion, les Membres du conseil Municipal n'ont pas d'autres propositions à formuler.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'émettre un avis favorable pour la proposition « Espace Claude Delvincourt ».
- De solliciter l'accord de la famille pour utiliser le nom de Claude Delvincourt.

## **ACQUISITION DU CABINET MEDICAL ET PROJET DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé l'acte de vente pour les murs du cabinet médical le 29 janvier dernier. Le montant global de la dépense s'élève à 153 000 €, plus 5 051.07 € de frais notariés.

Il faudra certainement réfléchir, pour l'avenir, à l'opportunité de créer un pôle médical avec comme base les locaux existants dans un premier temps puisque la priorité est de pouvoir accueillir un médecin le plus rapidement possible et prévoir ensuite un agrandissement pour recevoir d'autres praticiens.

## **DOSSIERS TRAVAUX SDE 76**

Dans le cadre des économies d'énergie et du programme de remplacement des éclairages publics, Monsieur le Maire soumet trois nouveaux avant-projets élaborés par le SDE 76 au Conseil Municipal

### **Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2020 du SDE76**

Projet : EP-2017-0-76545-M207 (AVP version 1-1-3)

Opération : Rue du Champ de Courses

Montant de l'opération : 52 182.00 € TTC

Participation de la commune : 23 405.50 € TTC

Participation SDE 76 : 28 776.50 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2020

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2017-0-76545-M207 (AVP version 1-1-3) et désigné « Rue du Champ de Courses » dont le montant prévisionnel s'élève à 52 182.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 23 405.50 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 23 405.50 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

### **Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2020 du SDE76**

Projet : EP-2017-0-76545-M208 (AVP version 1-1-3)

Opération : Rue de la Croix de Pierre

Montant de l'opération : 48 036.00 € TTC

Participation de la commune : 21 595.00 € TTC

Participation SDE 76 : 26 441.00 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2020

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2017-0-76545-M208 (AVP version 1-1-3) et désigné « Rue de la Croix de Pierre » dont le montant prévisionnel s'élève à 48 036.00.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 21 595.50 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 21 595.00 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

### **Estimation de la Répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2020 du SDE76**

Projet : EP-2017-0-76545-M209 (AVP version 1-1-3)

Opération : Rue d'Arques

Montant de l'opération : 56 736.00 € TTC

Participation de la commune : 25 212.75 € TTC

Participation SDE 76 : 31 523.25 € TTC

Année budgétaire de l'inscription : 2020

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire : Projet-EP-2017-0-76545-M209 (AVP version 1-1-3) et désigné « Rue d'Arques » dont le montant prévisionnel s'élève à 56 736.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 25 212.75 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 25 212.75 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

### **LOYER DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FACTURATION DES FLUIDES**

Conformément au contrat de bail professionnel, il est nécessaire de revoir le loyer de la M.A.M.

Le loyer mensuel actuel s'élève à 405.00 € et les charges pour les fluides à 53.00 €.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants applicables pour 1 an à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2020.

Loyer mensuel : 405.00 €

Participation aux charges fluides forfaitaires : 55.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'arrêter le loyer de la M.A.M à la somme de 405.00 €
- Participation aux charges fluides forfaitaires : 55.00 €
- Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020

### **TARIFS 2020 DES CONCESSIONS CIMETIERE-COLUMBARIUM-CAVE-URNE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2020 pour le cimetière, columbarium et cave-urne

#### Concessions cimetière :

Concession cinquantenaire (1 ou 2 personnes) : 180.00 €

Concession cinquantenaire (3 personnes) : 235.00 €

Concession trentenaire (1 ou 2 personnes) : 120.00 €

Concession trentenaire (3 personnes) : 150.00 €

### Concession Columbarium :

LIBELLE	30 ANS	50 ANS
1 emplacement pour 1 urne	500.00 €	700.00 €
1 emplacement pour 2 urnes	550.00 €	800.00 €
1 emplacement pour 3 urnes	600.00 €	900.00 €
1 emplacement pour 4 urnes	650.00 €	1000.00 €
1 emplacement 1 case commune	281.00 €	400.00 €
1 emplacement case provisoire + de 3 mois	110.00 € / an	/
1 emplacement case provisoire – de 3 mois	gratuit	/

### Concession nouveau columbarium :

LIBELLE	CAPACITE	30 ANS	50 ANS
1 emplacement	4 urnes diam 16 cm ou 3 urnes diam 18 cm ou 2 urnes diam 22 cm	700.00 €	1 100.00 €

### Concession cave-urne :

LIBELLE	CAPACITE	30 ANS	50 ANS
1 Emplacement	4 urnes diam 22 cm	820.00 €	1 220.00 €

### **ADHESION AU C.A.U.E**

Comme chaque année Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Monsieur le Maire rappelle que le C.A.U.E est un organisme qui peut nous accompagner sur des projets d'aménagement, de réhabilitation, ou de rénovation. L'association se fait également écho de solutions innovantes et performantes à travers des offres de formations spécifiquement conçues pour les acteurs de l'aménagement.

Compte tenu de l'utilité que nous pouvons avoir d'adhérer au C.A.U.E,

Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De répondre favorablement à l'appel de cotisation pour l'année 2020 d'un montant de 229.00 €
- La dépense sera prévue au Budget Primitif 2020.

### **ASSOCIATION GLOBE TRAILER76**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal Legois, Président de la Commission Animation, Sport et associations.

Globe Trailer76 est une association Rouxmesnilaise qui est composée de 42 adhérents.

Ces adhérents participent à des courses de trail (course à pied de longue distance en milieu naturel).

Bien que le club ne soit pas affilié à une fédération, les adhérents de l'association souhaitent être identifiables pendant les courses. Pour cela, ils envisagent de courir avec des tenues identiques.

L'équipement complet pour un coureur est évalué à 132 € et ils recherchent des sponsors pour financer

une partie de ces équipements. Ils sollicitent à ce titre, une subvention exceptionnelle de la municipalité, en contrepartie de la mise en place du logo de la mairie sur le maillot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés : (oui 14 – Abstention 3 – contre 1)

- De donner un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur le Budget Primitif de l'année 2020 d'un montant de 900 €. Somme représentant environ la moitié du prix des maillots sur lesquels seront disposés les logos publicitaires.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE COURSE A BUT HUMANITAIRE**

Nous avons reçu une demande de Monsieur Julien SAHUT, anciennement domicilié sur la commune. Monsieur Julien Sahut participe avec son équipe à une course humanitaire. Cette course a pour but de parcourir 100 Km en équipe de 4 en moins de 30 heures. Pour ce faire, il est nécessaire de récolter 1500 € minimum au profit d'Oxfam France pour pouvoir prendre le départ. La course se déroule les 4 et 5 juillet 2020 au départ et à l'arrivée de Dieppe.

Nous avons reçu une seconde demande pour cette course de la part de Madame Céline Bauder membre de l'Association « Les p'tits Doudous » basée au Centre Hospitalier de Dieppe qui souhaite, avec trois autres collègues de l'association, participer à la course de l'Oxfam. Pour aider l'ONG, mais aussi pour promouvoir et faire connaître l'Association « Les P'tits Doudous ».

Pour information l'ONG OXFAM France est une association de solidarité internationale (loi 1901) qui s'engage à lutter contre les injustices et la pauvreté dans le monde. Trois modes d'actions sont utilisés par l'ONG « L'urgence humanitaire, l'appui au développement local pour le respect des droits fondamentaux et mener des actions de pouvoir citoyen pour faire pression sur les responsables politiques en faveur du plus grand nombre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés : (oui 14 – abstention 2 – contre 2)

- De donner un avis favorable à l'octroi d'une subvention
- D'attribuer la somme de 100 € à l'équipe de Monsieur Julien SAHUT (les 14 élus favorables)
- D'attribuer la somme de 100 € à l'équipe de Madame Céline BAUDER (les 14 élus favorables)
- De s'engager à inscrire ces sommes au titre de subventions au Budget Primitif 2020.
- Charge le Secrétaire Général de s'occuper des modalités de règlement.

### **PROJET CENTRE BOURG**

Nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'EPFN pour le commencement de la déconstruction de l'ancienne école et du foyer. Le début de l'opération est normalement programmé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. La Société Logéal Immobilière a relancé Monsieur le Maire pour l'opération immobilière. Monsieur le Maire rappelle que le projet avait été abandonné par le Conseil Municipal ne souhaitant pas se porter acquéreur des surfaces commerciales.

Conformément à la demande de l'EPFN, un appel d'offre sera établi pour recevoir les propositions des bailleurs intéressés. Logéal pourra représenter son projet à ce moment-là.

### **OUVERTURE D'UN EMPLOI D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE**

La nouvelle réglementation sur l'utilisation des contrats à durée déterminée est plus contraignante et ne peut être réalisée que dans des cas bien précis.

Aux services techniques de la voirie et des espaces verts, les trois emplois aidés n'ont jamais été remplacés et le poste que tenait Stéphane Dubost est toujours vacant. Seul un emploi temporaire existant depuis une dizaine d'années a été utilisé et est occupé actuellement par un agent non titulaire. Monsieur le Maire propose de pérenniser ce poste qui est en fin de compte pratiquement toujours occupé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable pour la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour les services techniques de la voirie et des espaces verts en remplacement du poste temporaire existant.
- Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020 de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Arrêté du Maire portant virement de crédits par emploi des crédits pour dépenses imprévues

Afin de pouvoir faire face au prélèvement pour contribution au redressement des finances publiques 2019 dont le montant avait été sous-estimé lors des prévisions budgétaires et à la participation communale au FNC. Un arrêté a été établi pour abonder le compte 7398, sur le Budget Primitif Communal 2019, d'un montant de + 2900 €, par le prélèvement de la même somme au chapitre 22 « Dépenses imprévues ».

#### Pierrick Dubus

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux pour l'année 2020, envoyée par Pierrick DUBUS. Il profite de l'occasion

pour remercier l'assemblée pour l'aide qui a été apportée pour sa participation aux Championnats du monde de scrabble.